RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 05458
Numéro SIREN : 385 190 533
Nom ou dénomination : VERLOR

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2015 sous le numéro de dépôt 14669

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 20-02-2015

N° DE DEPOT : 2015R014669

N° GESTION : 1992B05458

N° SIREN : 385190533

DENOMINATION : VERLOR

ADRESSE : 7 rue Saint Georges 75009 Paris

DATE D'ACTE : 27-01-2015

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement(s) de membre(s) du conseil de surveillance

VERLOR
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 4.194.705 €
Siège social : 7 rue Saint Georges – 75009 Paris
RCS Paris B 385 190 533

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 27 JANVIER 2015

[...]

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu :

- La lecture du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2014 et sur les comptes dudit exercice ;
- La lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2014 ;
- La lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice ;

Approuve les comptes et bilans dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat net comptable déficitaire de 1.860.348 Euros.

L'Assemblée prend acte qu'aucune dépense, ni aucune charge, visées par les articles 223 quarter et 39-4 du Code général des impôts n'ont été enregistrées au cours de l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, approuvant la proposition du Directoire, décide de proposer d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice, soit la somme de - 1.860.348 €, au poste de « *Report à Nouveau* » qui était débiteur à hauteur de 845 € et qui restera débiteur à hauteur de 1.861.193 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de Monsieur Pescatori en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de 6 ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire normalement le mandat dudit membre, soit lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue au cours de l'année 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, prend acte de la démission de Monsieur Nicault de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société à compter de ce jour et nomme, à compter de ce jour, Madame Gwenaelle Le Ho Daguzan, née le 5 novembre 1974 à Caen, de nationalité française, demeurant 25 rue Béranger- 75003 Paris, en remplacement de Monsieur Nicault membre démissionnaire, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue au cours de l'année 2020.

Madame Gwenaelle Le Ho Daguzan a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat qui lui est confié et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

A TITRE ORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés aux Petites Affiches, 2 rue de Montesquieu, 75041 Paris Cedex 01, porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE
Monsieur Eric Belmonte

